

**LETTRE D'ENGAGEMENT**

**SOCIETE COMMERCIALE**

Nous soussignés,..... (Nom & Prénoms du représentant légal), (raison sociale et adresse) agissant ès qualité, déclarons avoir pris connaissance des dispositions du **décret N°2012-1010 du 17 octobre 2012, règlementant la profession d'exportateur de café et de cacao.**

Nous nous obligeons irrévocablement à :

- a. Honorer tous nos engagements vis-à-vis *du Conseil du Café Cacao* ;
- b. Ventiler systématiquement dans le module de contrepartie, dans un délai maximum de 24 heures ouvrables, les contrats de déblocage obtenus auprès du Conseil du Café-Cacao (quantité, prix fixé supérieur ou égal au prix de déblocage et période d'embarquement) ;
- c. Informer Le Conseil du Café-Cacao de toutes difficultés à exécuter nos contrats ;
- d. Informer Le Conseil du Café-Cacao de l'existence de toute procédure d'arbitrage ou de tout autre contentieux juridictionnel ;
- e. Communiquer au Conseil du Café-Cacao, dès qu'il en exprime le besoin :
  - Les statistiques nécessaires au suivi de la filière selon le format fixé par celui-ci ;
  - Les documents justifiants la bonne exécution du contrat de contrepartie ;
  - Le certificat de surveillance à l'arrivée le cas échéant ;
  - Toute autre information complémentaire qu'il souhaitera.
- f. Effectuer directement les opérations inhérentes à l'exercice de la profession, l'usinage pouvant toutefois être confié à un tiers et dans ce cas produire le contrat d'usinage ;
- g. Respecter la réglementation en vigueur en matière de commercialisation et de conditionnement des produits à l'exportation dans le cadre de la politique générale définie par le Gouvernement.

Nous déclarons être conscients de ce que l'inobservation de l'un quelconque des engagements ci-dessus, par (raison sociale) nous expose aux sanctions prévues par les dispositions légales notamment, le retrait de notre agrément.

Pour la Société .....

Nom et Prénoms du représentant légal (Monsieur ou Madame)  
.....

**N-B : A reproduire sur du papier à en-tête de la société**

**LETTRE D'ENGAGEMENT**  
**SOCIETE COOPERATIVE**

Nous soussignés,..... (Nom & Prénoms du représentant légal) Président du Conseil d'Administration, Président du Comité de Gestion ou Directeur Général (raison sociale et adresse) agissant ès qualité, déclarons avoir pris connaissance des dispositions du **décret N°2012-1010 du 17 octobre 2012, réglementant la profession d'exportateur de café et de cacao.**

Nous nous obligeons irrévocablement à :

- a. Honorer tous nos engagements vis-à-vis *du Conseil du Café Cacao* ;
- b. Ventiler systématiquement dans le module de contrepartie, dans un délai maximum de 24 heures ouvrables, les contrats de déblocage obtenus auprès du Conseil du Café-Cacao (quantité, prix fixé supérieur ou égal au prix de déblocage et période d'embarquement) ;
- c. Informer Le Conseil du Café-Cacao de toutes difficultés à exécuter nos contrats ;
- d. Informer Le Conseil du Café-Cacao de l'existence de toute procédure d'arbitrage ou de tout autre contentieux juridictionnel ;
- e. Communiquer au Conseil du Café-Cacao, dès qu'il en exprime le besoin :
  - Les statistiques nécessaires au suivi de la filière selon le format fixé par celui-ci ;
  - Les documents justifiants la bonne exécution du contrat de contrepartie ;
  - Le certificat de surveillance à l'arrivée le cas échéant ;
  - Toute autre information complémentaire qu'il souhaitera.
- f. Effectuer directement les opérations inhérentes à l'exercice de la profession, l'usinage pouvant toutefois être confié à un tiers et dans ce cas produire le contrat d'usinage ;
- g. Respecter la réglementation en vigueur en matière de commercialisation et de conditionnement des produits à l'exportation dans le cadre de la politique générale définie par le Gouvernement.

Nous déclarons être conscients de ce que l'inobservation de l'un quelconque des engagements ci-dessus, par (raison sociale) nous expose aux sanctions prévues par les dispositions légales notamment, le retrait de notre agrément.

Pour la Société Coopérative.....

Monsieur ou Madame .....

PCA/PCG/DG.....

**N-B : A reproduire sur du papier à en-tête de la société coopérative.**